

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

## Séance du 18 Septembre 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-041

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Présents :** ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, FORESTIER Mathias (arrivé au point 2023-MAIRIE-036), LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERE Stéphanie

**Procurations :** COQUARD Philippe, (pouvoir à M. RIBIERE Ludovic)

**Absents :** BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, DURET Laëtitia, RAMON Guillaume,

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET CŒUR DE VILLAGE**

Nb de conseillers en exercice : 15  
Quorum : 8  
Présents : 10

Convocation le :  
11/09/2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet cœur de village et rappelle la réunion publique qui a eu lieu à ce sujet le jeudi 7 septembre 2023.

Des subventions vont être demandées auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, du Département du Gard dans le cadre du contrat du territoire 2024, du Département du Gard dans le cadre du CO MOA 2023, et Europe FEDER.

Le montant total du projet sera mis aux budgets 2024 et 2025 s'élève à :

### DEPENSES

TYPE DE DEPENSES	MONTANT HT en €
Montant total : études, maîtrise d'œuvre et travaux	878 508.45€
TOTAL	878 508.45€

### PLAN DE FINANCEMENT

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'Etat au titre de la DETR, de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, du Département du Gard dans le cadre du contrat du territoire 2024, du Département du Gard dans le cadre du CO MOA 2023, et Europe FEDER, selon le plan de financement suivant :

<b>Montant des travaux HT (études et maitrise d'œuvre comprises)</b>	<b>Financeurs :</b>  MONTPELIER l'Europe s'engage en France GARD 3.0 Département GARD 3.0 Département Montpellier Méditerranée Métropole	<b>% du financement :</b>  22% 12% 21% 5%	<b>Montant total des travaux HT (études et maitrise d'œuvre comprises)</b>  878 508,45 € 193 271,86 € 103 644,50 € 184 486,77 € 175 701,69 € 43 925,42 € 177 478,20 €
<b>MONTPELIER</b>	<b>MONTPELIER</b> l'Europe s'engage en France	<b>MONTPELIER</b>	<b>MONTPELIER</b>
<b>GARD 3.0</b> Département	<b>GARD 3.0</b> Département	<b>DÉPARTEMENT CO MOA 2023</b>	<b>DÉPARTEMENT CO MOA 2023</b>
<b>ÉTAT</b>	<b>ÉTAT</b>	<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>DÉPARTEMENT</b>
<b>Montant total des travaux HT (études et maitrise d'œuvre comprises)</b>	<b>Montant total des travaux HT (études et maitrise d'œuvre comprises)</b>	<b>Montant total des travaux HT (études et maitrise d'œuvre comprises)</b>	<b>Montant total des travaux HT (études et maitrise d'œuvre comprises)</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le projet présenté qui sera mis aux budgets 2024 et 2025,
- D'approuver le plan de financement proposé et autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention des financements mentionnés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE** : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

le Maire



Accusé de réception en préfecture  
030-213001829-20230919-2023-MAIRIE-041-AI  
Date de télétransmission : 19/09/2023  
Date de réception préfecture : 19/09/2023